



Doc. 11972
25 juin 2009

Les politiques d'octroi de passeports et leurs effets sur la stabilité régionale

Proposition de résolution

déposée par Mme Kristiina OJULAND et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Il n'est pas rare que des Etats membres du Conseil de l'Europe accordent des passeports à des étrangers qui résident dans le pays dont ils ont la nationalité mais avec lesquels ces Etats membres entretiennent des liens particuliers. Se pose toutefois la question de savoir si cette pratique est recommandable d'un point de vue politique et quels objectifs elle vise.

Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe prévoient la possibilité d'accorder leur nationalité à des étrangers. Parfois, des dispositions spéciales ont été instaurées dans le but de faciliter la réacquisition de la nationalité par des personnes qui en ont été privées à la suite de modifications de frontières internationales, ou par leurs descendants.

Cependant, l'octroi de passeports à des étrangers est devenu récemment une pratique très controversée, considérée par beaucoup comme un moyen, pour un pays, de légitimer ses revendications politiques à l'égard d'un autre pays.

Dans certains cas, les passeports n'ont même pas été demandés par les personnes concernées: l'octroi de passeports a été décidé par les autorités, à titre de mesure systématique, applicable à tous les habitants d'une région donnée d'un pays étranger. Bien entendu, dans le cadre de conflits gelés ou dans d'autres situations de tension internationale, la pratique consistant à accorder systématiquement des passeports, en l'absence de toute demande préalable, risque d'aggraver l'instabilité, voire de contribuer au déclenchement de conflits.

L'Assemblée devrait analyser cette question de manière approfondie, y compris en comparant la pratique de différents Etats dans différentes situations, et devrait élaborer des lignes directrices politiques visant à éviter que l'octroi de passeports à des étrangers ne devienne une source de tension politique entre des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

OJULAND Kristiina, Estonie
ANIKASHVILI Magdalina, Géorgie, ADLE
BADRE Denis, France, ADLE
BRASSEUR Anne, Luxembourg
BUGNON André, Suisse
DAVITAIA Paata, Géorgie, GDE
EÖRSI Mátyás, Hongrie, ADLE
FIALA Doris, Suisse, ADLE
HENDERSON Doug, Royaume-Uni
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOLOVATY Serhiy, Ukraine, ADLE
JACQUES Kateřina, République tchèque
JENSEN Michael Aastrup, Danemark, ADLE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LUNDGREN Kerstin, Suède
REIMANN Maximilian, Suisse
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
ROBU Nicolae, Roumanie
ROSSELL TARRADELLAS Amadeu, Andorre, ADLE
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TORRES PUIG Joan, Andorre, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen